



Dotations de fonctionnement complémentaires 2012

Rapport n° CP/2012/310

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

Le collège du "Parc" à ILLKIRCH sollicite une aide financière pour couvrir les dépenses de viabilisation du chapitre R2 Restauration au titre de l'exercice 2011.

En effet, la participation aux charges communes pour la viabilisation des exercices 2011 et 2012 ayant été surestimée, il convient de régulariser la dotation de fonctionnement pour la viabilisation.

Dans ces conditions, je vous propose d'allouer au collège du "Parc" une dotation complémentaire de **3 000 €**.

II – Dotation entretien

Le collège "Françoise Dolto" à REICHSHOFFEN sollicite une aide financière pour lui permettre de couvrir les frais de réparation de son installation téléphonique.

Compte tenu des faibles fonds de réserve de l'établissement, je vous propose de lui allouer une subvention exceptionnelle de **1 222,14 €**

III – Elimination de produits dangereux

Le collège "Jean-Jacques Waltz" à MARCKOLSHEIM sollicite une subvention pour couvrir les frais de fonctionnement supplémentaires occasionnés par la collecte et l'élimination de produits chimiques stockés dans le laboratoire de sciences.

Afin de permettre au collège de faire face à cette dépense exceptionnelle, je vous propose de lui accorder une subvention de **432,95 €**.

IV – Actions éducatives

La deuxième édition du Festival "les toiles du journalisme 2012" organisé par le Club de la Presse, en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin, a eu lieu lors de la semaine de la presse à l'école de mars 2012.

A cette occasion, 4 projections de films, suivies de rencontres avec des journalistes et des conseillers généraux ont été organisées spécialement pour les élèves au collège de Wissembourg, à la MJC de Villé et au Vaisseau. 11 collèges ont participé à l'opération, soit environ 600 élèves.

Afin de permettre aux établissements de couvrir les frais de transport des classes à cette manifestation, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle aux collèges suivants :

- BARR :	150 €
- INGWILLER :	260 €
- LA WALCK :	150 €
- SCHIRMECK :	148 €
- SCHWEIGHOUSE SUR MODER :	133 €
- SOULTZ SOUS FORETS :	95 €
- STRASBOURG " Robertsau" :	76 €

TOTAL **1 012 €**

V – Éléments de protection individuels

Pour assurer le remplacement d'adjoints techniques des collèges temporairement absents, le Département dispose d'un réseau de 11 agents sur poste permanent dits "titulaires remplaçants", afin d'assurer le plus souvent un remplacement immédiat et de courte durée. Trois domaines sont concernés : la restauration, l'entretien/nettoyage, la maintenance.

Ces agents sont néanmoins rattachés à un collège support où ils exercent leur activité lorsqu'ils ne sont pas en mission de remplacement.

Pour ce personnel en particulier, en raison d'un partage d'intervention entre plusieurs établissements, et afin de permettre aux collèges supports de les équiper en éléments de protection individuels, je vous propose le versement d'une subvention de 226 € pour les remplaçants en entretien/nettoyage et 563 € pour la maintenance, selon la répartition suivante :

- ACHENHEIM :	563 €
- BENFELD :	226 €
- STRASBOURG "Jacques Twinger" :	226 €

TOTAL **1 015 €**

VI – Véhicules de service

Le collège "Rouget de Lisle" à SCHILTIGHEIM sollicite une subvention pour l'acquisition d'un véhicule de service pour les déplacements professionnels des agents de l'établissement.

Compte tenu des faibles fonds de réserve du collège, je vous propose de lui allouer une subvention forfaitaire de **5 000 €**.

VII – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

DRULINGEN	
piano pour l'enseignement de la musique	1 500 €
DUTTLENHEIM	
écrans pour l'affichage de la messagerie	2 600 €

HERRLISHEIM vaisselle pour la demi-pension	2 750 €
STRASBOURG "Jacques Twinger" podium pour la salle polyvalente	4 295 €
TOTAL	11 145 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 905 767,00 €	576 573,53 €	22 827,09 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 22 827,09 €, dont :

- 3 000 € au collège du "Parc" à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2011

- 1 222,14 € au collège "Françoise Dolto" à REICHSHOFFEN pour couvrir les frais de réparation de l'installation téléphonique

- 432,95 € au collège "Jean-Jacques Waltz" à MARCKOLSHEIM au titre du remboursement des frais occasionnés par l'élimination de produits chimiques

- 1 012 € au titre de la participation du Département à des actions éducatives en faveur des collèges suivants :

- . BARR : 150 €*
- . INGWILLER : 260 €*
- . LA WALCK : 150 €*
- . SCHIRMECK : 148 €*
- . SCHWEIGHOUSE SUR MODER : 133 €*
- . SOULTZ SOUS FORETS : 95 €*
- . STRASBOURG "Robertsau" : 76 €*

- 1 015 € aux collèges supports suivants pour leur permettre d'équiper leurs adjoints techniques (ATC) titulaires remplaçants en éléments de protection individuels :

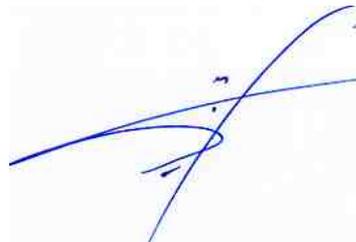
- . ACHENHEIM : 563 €*
- . BENFELD : 226 €*
- . STRASBOURG "Jacques Twinger" : 226 €*

- 5 000 € au collège "Rouget de Lisle" à SCHILTIGHEIM pour l'acquisition d'un véhicule de service

- 11 145 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
- . DRULINGEN : 1 500 € (piano pour l'enseignement de la musique)
- . DUTTLENHEIM : 2 600 € (écrans pour l'affichage de la messagerie)
- . HERRLISHEIM : 2 750 € (vaisselle pour la demi-pension)
- . STRASBOURG "Jacques Twinger" : 4 295 € (podium pour la salle polyvalente).

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL